

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	9
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	13 mars 2024
Date de l'affichage de la convocation	13 mars 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjointes.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19 h 21**), Monsieur Samir METIDJI, (**arrivée à 19 h 49**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Approbation de la charte municipale d'accessibilité

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
Vu la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances,
Vu la déclaration des Droits des Personnes Handicapées du 9 décembre 1975,
Vu la déclaration des Nations Unies sur l'Égalité des chances du 20 décembre 1993,
Vu la création de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite de Villeparisis par délibération n° 2007/133 du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007,
Vu la politique municipale en faveur de l'inclusion des personnes handicapées et à mobilité réduite,
Vu les engagements dans une démarche continue d'amélioration de l'accessibilité,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 mars 2024,
Vu le projet de charte d'accessibilité,
Considérant la volonté de formaliser et faire perdurer ces engagements collectifs via l'établissement d'une charte municipale d'accessibilité,

Entendu l'exposé de Monsieur William MUSUMECL, Délégué à la Santé, à la Prévention, au Handicap et au Devoir de mémoire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE la Charte Municipale de l'Accessibilité de la Ville de Villeparisis.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur MUSUMECL conseiller délégué à la Santé, à la Prévention, au Handicap et au Devoir de mémoire, à signer ladite convention.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance

